

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 02/02/2023

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 15 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY

Votants : 16 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES

Absents excusés : 4 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM

Secrétaire de séance : Marie-Claude RABASSE

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2023 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés (3 votes contre, 13 voix pour).

Yves Lesieux intervient pour demander où sont les plaques d'amiante retirées lors de la démolition du hangar (lors du précédent conseil le maire avait indiqué qu'elles avaient été déposées chez l'entreprise Letellier à Douvres la Délivrande). Il affirme s'être rendu dans cette entreprise qui lui a répondu qu'elle ne réceptionnait pas l'amiante. Alain Desmeulles intervient alors pour montrer le bulletin de réception de l'amiante que l'entreprise Letellier a adressé.

2- Election des délégués à L'Ecole Intercommunale de Musique de Ouistreham

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu que par courrier réceptionné en mairie le 28 octobre 2022, Madame Eva SIX, Madame Valérie MARION et Monsieur Jean-Louis GARBY ont informé de leur volonté de démissionner de leurs fonctions de Conseiller Municipal dès réception du courrier ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués mais que le conseil municipal à l'unanimité des suffrages peut accepter le vote à main levée.

Il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire, puis à l'élection du délégué suppléant selon les mêmes modalités.

Candidat titulaire :

- Madame Caroline GAUTIER

Candidat suppléant :

- Madame Magali SAINT

MME Caroline GAUTIER ayant obtenu la majorité des voix (16 voix pour) a été proclamée déléguée titulaire.

MME Magali SAINT ayant obtenu la majorité des voix (16 voix pour) a été proclamée déléguée suppléante.

Et transmet cette délibération au président de l'Ecole Intercommunale de Musique de Ouistreham.

3- Election des délégués au S.I.V.U. Relai Petite Enfance de la Côte de Nacre

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu que par courrier réceptionné en mairie le 28 octobre 2022, Madame Eva SIX, Madame Valérie MARION et Monsieur Jean-Louis GARBY ont informé de leur volonté de démissionner de leurs fonctions de Conseiller Municipal dès réception du courrier ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués mais que le conseil municipal à l'unanimité des suffrages peut accepter le vote à main levée.

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire

Candidat titulaire :

- Madame Lydie BRUEY

MME Lydie BRUEY ayant obtenu la majorité des voix (16 voix pour) a été proclamée déléguée titulaire.

Et transmet cette délibération au président du SIVU RPE Côte de Nacre

Déléguées déjà élues pour rappel :

- Madame Magali SAINT, titulaire

- Madame Patricia ROSALIE, suppléante

- Madame Françoise HOSTALIER, suppléante

4- Désignation des représentants de la commune au sein du SYVEDAC - syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets ménagers de l'agglomération caennaise

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu que par courrier réceptionné en mairie le 28 octobre 2022, Madame Eva SIX, Madame Valérie MARION et Monsieur Jean-Louis GARBY ont informé de leur volonté de démissionner de leurs fonctions de Conseiller Municipal dès réception du courrier ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués mais que le conseil municipal à l'unanimité des suffrages peut accepter le vote à main levée.

Il convient de procéder à l'élection du délégué suppléant.

Candidats suppléants :

- Monsieur Yves LESIEUX

- Monsieur Franck PARDILLOS

Mr Yves LESIEUX ayant obtenu la majorité des voix (1 contre, 15 voix pour) a été proclamé délégué suppléant.

Et transmet cette délibération au président du SYVEDAC.

Pour rappel - Candidat titulaire :

- Monsieur Alain DESMEULLES

5- SIVU RPE - Avance sur participation de la commune au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Relais d'Assistantes Maternelles Fabulette pour l'année 2023

-Vu la demande formulée par le syndicat en vue d'assurer la continuité de son service et le paiement des traitements du personnel, dans l'attente des votes du budget primitif 2023 ;

-Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

-accorde au Syndicat Intercommunal pour la gestion des Assistantes Maternelles Fabulette, une avance sur participation communale d'un montant de 2 900 € pour l'année 2023.

6- Ecole communale de Musique d'OUISTREHAM : convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2022/2023

- Vu la convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2022/2023 au sein du groupement scolaire R. Lemonnier de LION-SUR-MER ;
- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2022/2023 avec la ville d'Ouistreham auprès du groupement scolaire de LION SUR MER.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

7- Affaires diverses

Calendrier :

Monsieur le maire donne lecture de la question envoyée par Yves Lesieux : « avant le prochain conseil de lundi, je demande à prendre connaissance du BSDA (bordereau de suivi des déchets amiante, imprimé n°1186103) obligatoire dans tout retrait de matériaux amiantés tels que plaques fibrociment, ainsi que le reçu de dépôt en centre agréé sachant que la démolition date déjà d'un mois et demi.»

En réponse, Monsieur le maire indique que ce bordereau comprend quatre volets. Le 1^{er} est destiné à la personne qui demande le retrait d'éléments amiantés, en l'occurrence la municipalité. Cette partie du bordereau a donc été servie (n° SIRET, coordonnées,...). Le 2^{ème} volet est à remplir par l'entreprise qui procède au retrait, en l'occurrence l'entreprise Dudouit. Enfin les deux dernières parties sont à servir par l'entreprise qui réceptionne les gravats (1^{ère} partie) et la date à laquelle ils sont déposés dans un centre agréé (4^{ème} partie).

Le bordereau est donc dans l'entreprise Letellier qui le servira et l'adressera à la mairie lorsqu'elle déposera les plaques dans un centre agréé. Cela peut prendre un certain temps dès lors que l'entreprise attend d'avoir un certain volume avant de procéder à ce retrait.

- Commission urbanisme : vendredi 17 février 2023 à 17h30. L'ordre du jour porte sur la modification simplifiée du PLU.
- Prochain conseil municipal : lundi 13 mars 2023 à 19h

Fin de la séance à 19h22

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023

SIGNATURES

<u>D. REGEARD</u>	<u>M. SAINT</u>	<u>A. HOSTALIER</u>	<u>P. ROSALIE</u>
<u>A. DESMEULLES</u>	<u>MC RABASSE</u>	<u>F. PARDILLOS</u>	<u>P. NATIVELLE</u>
<u>F. MASSOT</u>	<u>F. HOSTALIER</u>	<u>J. DENOYELLE</u>	<u>V. DESQUESNE</u>
<u>A. DAGIEU</u>	<u>F. PREVOST</u>	<u>I. TALARD</u>	
<u>Y. LESIEUX</u>	<u>C. GAUTIER</u>	<u>L. BRUEY</u>	<u>E ABDESLAM</u>